

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 015 DE

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Réalisation de dix atlas de la biodiversité communale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité.

En septembre 2017, l'AFB lançait un Appel à manifestations d'intérêt (AMI) et plusieurs maires, Abergement-Le-Grand et Aumont, montrèrent de l'intérêt pour cet AMI.

La CCAPS a candidaté en partenariat avec les structures associatives régionales œuvrant dans ce domaine (Fédération de chasse, Fédération de pêche, Conservatoire botanique National - Observatoire Régional des Invertébrés, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des Espaces Naturels, plateforme géomatique CIGOGNE) et obtient le financement de 10 atlas de la biodiversité communale.

La convention d'aide est aujourd'hui dans l'attente d'une délibération de la Communauté de communes. Les communes pressenties sont : Abergement-le-Grand, Abergement-le-Petit, Montholier, Aumont, Grozon, Arbois, La Châtelaine, Les Planches-près-Arbois, Mesnay, Pretin.

De l'Agence française de la biodiversité à l'AFB-ONCFS

Un texte de loi est en cours d'examen à l'assemblée nationale ; il vise à mettre en œuvre la fusion de l'AFB avec l'ONCFS qui devra être effective au 1^{er} janvier 2020.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 67

Votants : 78

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Février 2019

CO 015 DE (SUITE)

Objet : Réalisation de dix atlas de la biodiversité communale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité.

Le nouvel établissement provisoirement dénommé AFB-ONCFS découle essentiellement du constat que l'Agence française de la biodiversité manquait de moyens humains pour exercer ses missions. Une autre raison a conduit à cette décision : c'est celle de faire payer le fonctionnement de l'ONCFS, indirectement, par les Agences de l'eau.

L'AFB-ONCFS est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et régie par le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité. <https://www.afbiodiversite.fr/>

L'AFB-ONCFS exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Les Atlas de la Biodiversité communale

Un ABC est une démarche qui permet à une collectivité locale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel ; cette démarche comporte :

1. Des inventaires et/ou des synthèses naturalistes (là où c'est nécessaire) ;
2. La sensibilisation et la mobilisation des élu(e)s et des citoyen(ne)s ;
3. La définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité à destination des élus, des citoyens, des entreprises, des agriculteurs, etc.

L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies, la part belle est faite en animation auprès de l'ensemble des habitants des communes concernées.

Lancé en 2010 par le Ministère de l'environnement, le programme est soutenu par l'Agence française pour la biodiversité en partenariat étroit avec les DREAL/DRIEE, l'association des Maires de France, Régions de France, les services chargés de l'environnement au sein des conseils régionaux, les Ecomaires, France Nature Environnement (FNE), les CPIE, Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs nationaux de France et les Parcs naturels régionaux.

Objectifs des atlas

1- Permettre d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, favorisant une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation...) ;

2- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élu(e)s, les équipes techniques des collectivités ou des structures intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants.

3- Impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ou de la structure intercommunale ;

4- Examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité. Il s'agit d'une démarche complémentaire au PLUI engagé puisque s'adressant directement aux citoyens et aux forces vives du territoire de la CCAPS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 26 Février 2019

CO 015 DE (SUITE)

Objet : Réalisation de dix atlas de la biodiversité communale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité.

Budget

Les coûts sont en dehors du champ de la TVA qui est non applicable puisqu'il s'agit d'associations loi 1901 qui ont fait le choix d'être non assujetties à la TVA.

La communauté de commune sera maître d'ouvrage de l'opération mais ne participera pas au cofinancement du projet, si ce n'est par la mise à disposition du personnel nécessaire au portage et au suivi de ces 10 ABC (coût évalué à 4 500 € environ).

Actions	Coût (pas de TVA applicable)	%
Pilotage et coordination du projet : CBNFC-ORI - FDC 39	7 143,50 €	9%
Compléments d'inventaires naturalistes avec zoom sur secteurs à enjeux	31 885,00 €	40%
Support pédagogique de communication (un livret par communes)	8 947,50 €	11%
Concertation pour une appropriation des enjeux liés à la biodiversité par les acteurs du territoires (acteurs socio-économiques, élus, ...)	13 422,00 €	17%
Animations grand public et démarches participatives	11 514,00 €	14%
Bilan du projet	7 706,00 €	10%
Total	80 618,00 €	100%

La communication directe auprès des habitants du territoire représente 42 % de la part totale du Budget.

Plan de Financement

	Reste à charge des communes	AFB-ONCFS	Total
Coûts	25 618,00 € €	55 000,00 €	80 618,00 €
%	32 %	68%	100%

Calendrier

Action engagée sur une période allant de mai 2019 à juin 2021, soit 2 ans et 2 mois.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / DONNE son accord pour la réalisation de 10 atlas de la biodiversité communale ;

2 / VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;

3 / AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre de Natura 2000 de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jours que dessus

Pour le Président empêché Pour copie certifiée conforme à l'original

le 1^{er} Vice-Président

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 05/03/2019

Reçu en préfecture le 05/03/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190226-CO015DE_2019-DE

